



BADEN POWELL 35 ÈME

## Cinquième Troupe des Ardents de Saint-Michel



---

### Charte d'engagement

#### Introduction

Le scoutisme est un **engagement**, un projet formidable qui, vécu à fond, permet à chacun de s'épanouir au sein de la Troupe, cette dernière puisant sa force en chacun de ses membres. Sans devenir une activité éclipsant toutes les autres, le scoutisme est néanmoins une entreprise de longue haleine qui exige un investissement constant de ses membres, qu'il s'agisse du Staff ou des scouts eux-mêmes.

Cette aventure qu'est le scoutisme se doit donc d'être considérée comme davantage qu'une simple « activité du dimanche », vu cette notion d'engagement, matérialisée notamment par la **Promesse** (qui n'a aucun équivalent dans la grande majorité des autres activités extrascolaires). Nous dirions même que le scoutisme est une **priorité**. Il se distingue en cela d'une colonie de vacances ou d'un groupe d'amis ordinaire.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons rédigé ce document, qui vise à rappeler certaines règles élémentaires permettant que l'aventure scout se déroule sans accrocs à la Cinquième.

En cas de non-respect d'une des règles exposées ci-dessous, le Staff se réserve le droit de prendre des mesures de sanctions proportionnelles, pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de la Troupe. Nous espérons évidemment ne pas en arriver là, et préférons toujours ouvrir un dialogue avec le scout concerné avant de prendre une telle décision.

#### 1 - Absentéisme

Chaque individu est unique, et a énormément à apporter aux autres. C'est pourquoi la **présence de chacun** est exigée tout au long de l'année. En effet, au cours de l'année, le scout se familiarise avec sa patrouille, le reste de la Troupe, et, s'il est nouveau, les habitudes et traditions de la Troupe. C'est pendant l'année que se forge cet esprit de patrouille qui permet une ambiance de folie au camp. De plus, les organisateurs (CP, chefs, Unité,...) s'investissent pour organiser de nombreuses activités, et c'est une marque de respect pour eux que d'être présent (avec le sourire !).

Nous devons en outre chaque année refuser des nouveaux scouts qui auraient aimé rejoindre la Cinquième ; ce n'est pas pour qu'ensuite certains scouts qui ont eu leur place ne viennent à nos activités que quand cela leur convient.

Bien sûr, une absence est tolérée, à condition qu'elle soit **justifiée**. Le scout absent prévient alors, en personne, son CP et le Staff, et ce 48h à l'avance minimum, par mail ou sur le GSM de Troupe. Les absences justifiées sont :

- un **problème** médical, auquel cas nous demandons au scout d'envoyer un scan de son **certificat médical** ;
- un **voyage** scolaire, auquel cas nous demandons au scout d'envoyer un scan de son **attestation de participation** ;
- un événement familial **exceptionnel** (mariage, enterrement,...) ;
- une session d'**examens** scolaires.

Ne sont **pas acceptés comme excuses valables** :

- le **travail** scolaire. Le scout est censé prévoir son étude autour des réunions prévues et non l'inverse. En revanche, nous acceptons, et même nous encourageons – nous dirions même que nous imposons – que les scouts en période d'examens (par exemple à l'approche de Pâques pour les scouts à l'école en néerlandais) mettent le scoutisme de côté. Il a beau être un engagement, la scolarité de vos enfants a évidemment toute priorité sur lui ;
- la **flemme**, le froid, ou l'excuse que « le grand camp est beaucoup plus chouette et plus motivant que l'année ». C'est peut-être le cas pour certains, mais un grand camp réussi passe d'abord par un investissement pendant l'année de la part de tout le monde.

Si le Staff n'est pas prévenu **deux jours avant** la réunion concernée, l'absence sera considérée comme injustifiée.

De même, tout **mensonge** sur la raison d'une absence sera considéré comme une absence injustifiée. Nous préférons en effet que le scout vienne nous trouver avec ce qui lui pose problème et que nous en parlions ensemble de façon constructive, plutôt que de nous retrouver avec des scouts qui mentent pour éviter les réunions. La relation scout-Staff (et à plus forte raison parents-Staff) suppose une confiance mutuelle, et nous sommes ouverts à toute discussion. Nous vous assurons par ailleurs que, si c'est votre souhait, nous aurons ces discussions en toute discrétion et les garderons secrètes.

Un point en particulier qui pourrait poser problème est le **sport**. Nous savons que de nombreux scouts pratiquent un sport intensivement, et nous respectons et admirons cet effort. Néanmoins, le scoutisme ne saurait passer en second lieu, de par sa nature même d'engagement à temps plein, et nous n'accepterons pas que la présence aux réunions dépende, par exemple, de la sélection à certains matches. Le Staff a donc décidé d'établir une règle s'appliquant à tous dans ce cas-là.

- Il arrive à des scouts de se sentir tiraillés entre les réunions scoutées et sportives. Nous leur demandons, dans ce cas, de faire la part des choses, en faisant des concessions des deux côtés : rater une réunion scoutée peut bien entendu se comprendre, mais, la fois suivante qu'un conflit d'horaires apparaît, il semble naturel de mettre le sport de côté. Nous demandons aux scouts dans cette situation de nous le dire expressément. Cela sera accepté **2 à 3 fois maximum** sur l'année.

- Pour les jeunes **sportifs de haut niveau** (derrière ce terme pompeux, nous entendons ceux qui jouent en sélection nationale, et pas par exemple en D1 de leur championnat), le problème peut-être plus grave, le niveau exigeant une présence à tous les entraînements sous peine de renvoi. Jusqu'en troisième année, nous estimons que le choix entre le scoutisme et le sport est difficile, puisque les jeunes ne savent pas encore si cela les mènera quelque part au niveau sportif. Dans ce cas, **en concertation avec le Staff**, une

solution peut être apportée sous la forme d'une présence allégée pendant l'année, en exigeant par exemple uniquement la présence aux camps de Toussaint, de Pâques et de patrouille. Néanmoins, une fois que le scout sera devenu aîné, il lui faudra trancher le nœud gordien, et quitter la Troupe s'il ne peut plus être présent. Nous estimons en effet que les aînés ont une responsabilité qui doit se traduire par un plus grand investissement au sein de la Troupe.

- Enfin, au vu de leurs responsabilités, **la présence des CP et SP est exigée à chaque activité.**

## **2 – Venue exclusive au Grand Camp**

La Troupe accepte aussi régulièrement des scouts au grand camp, alors qu'ils n'ont pas été présents pendant l'année. Ce n'est pas une mesure de favoritisme. Il s'agit de scouts vivant à l'étranger, et qui nous ont fait part de leur souhait de vivre le scoutisme comme à la Cinquième, ce qui n'est pas toujours possible dans leur pays hôte. Dans l'esprit d'ouverture de la Troupe, nous sommes enchantés de pouvoir leur apporter cette formule, bien qu'ils ne puissent pas être présents pendant l'année comme ils le voudraient. Mais ce sont des exceptions justifiées uniquement par leur éloignement substantiel de Bruxelles.

## **3 – Ponctualité**

Les réunions commencent, sauf mention explicite du contraire, à **8h30** (9h pour les réunions de patrouille) dans la cour 1-2 du Collège Saint-Michel. Le rassemblement sera sifflé à cette heure-là ; il s'agit donc d'arriver à l'avance pour être présent au coup de sifflet. De même, les réunions prennent fin à 17h30 (17h pour les réunions de patrouille), et le rassemblement de fin de réunion en fait partie intégrante.

## **4 – Uniforme**

L'uniforme est la marque d'appartenance au mouvement scout. Il nous identifie entre nous et auprès du monde qui nous entoure durant les réunions, notamment grâce au **foulard**. À la Cinquième, l'uniforme impeccable est obligatoire à chaque réunion.

En plus d'éviter toute segmentation sociale au sein de la Troupe, l'uniforme a un but purement pratique : les maladies s'attrapent par les pieds humides et froids ; or les **bottines** tiennent les pieds un maximum au chaud, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de grandes **chaussettes grises**, qui elles-mêmes sont doublées d'une autre paire de chaussettes (pour éviter les cloches). Le **short**, quant à lui, évite de se retrouver avec un pantalon trempé qui devient vite insupportable et salissant. De même quand il fait beau, le short est plus pratique qu'un pantalon trop chaud ; surtout qu'il ne laisse passer aucune maladie, puisque celles-ci, comme dit plus haut, s'attrapent par les pieds et non par les jambes. Enfin, **pull et chemise** permettent entre autres d'avoir, à chaque réunion, une base de vêtements relativement chauds à se mettre.

Note importante : étant donné que nous prévoyons un moment sportif à chaque activité, les scouts sont supposés apporter systématiquement des **affaires de sport** (un T-

shirt de Troupe blanc, des chaussures de sport, des grandes chaussettes rouges, et un short de sport). Mais attention : ces affaires de sport doivent rester dans le sac du scout en permanence, à la seule exception du moment sportif lui-même, où le scout est invité à les porter. Ainsi, les scouts doivent arriver aux réunions en uniforme impeccable, le garder jusqu'à l'activité sportive et se remettre en uniforme impeccable directement après l'activité sportive.

## **5 – Autres**

Nous vous rappelons que les scouts doivent avoir sur eux, à chaque activité, un **pique-nique** (pas de l'argent pour s'en acheter un) et une **carte de transport** leur permettant d'utiliser le réseau de la STIB. Nous ne couvrirons pas les scouts fraudeurs auprès des contrôleurs ; il en va de l'image du scoutisme.

Les **GSM**, iPod et autres équipements électroniques doivent être laissés à la maison, n'ayant pas leur utilité dans le cadre d'activités scoutées et risquant d'être perdus ou cassés. Seuls les CP peuvent avoir un GSM éteint sur eux, et ce pour des raisons de sécurité. De même, il est interdit d'acheter quoi que ce soit pendant les activités (sauf pendant le hike du grand camp).

Nous rappelons aussi qu'en accord avec les règles de la Fédération et les lois de l'État belge, **l'alcool, les cigarettes et les substances psychotropes** sont totalement prohibées dans le cadre de toute activité scoutée. Cependant, les scouts fumeurs de 16 ans ou plus sont autorisés à fumer quelques fois par jour, isolés des autres scouts, à la seule condition que leurs parents aient transmis une autorisation signée au Staff attestant que leur fils est dépendant au tabac et peut fumer pendant les activités scoutées.

## **Conclusion**

Il va de soi que nous insistons encore sur le **respect de l'autre** dans toute sa différence, que ce soit verbalement ou autre, cette valeur étant une pierre d'angle du scoutisme.

Le but de ces règles est de donner un cadre disciplinaire général à la Troupe, sans pour autant nous y enfermer militairement. Chaque situation étant différente d'une autre, nous jugerons au cas par cas des mesures qu'il convient de prendre pour les scouts en infraction.

Pour toutes questions ou remarques, n'hésitez pas à contacter le Staff. Nous accordons énormément d'importance à votre point de vue, qui nous permet de nous adapter sans cesse pour offrir la meilleure animation possible à vos enfants.

De la gauche,

Le Staff de la Cinquième  
[www.cinquieme.be](http://www.cinquieme.be)